



Synthèse

Stratégie nationale « soins palliatifs 2010-2012 »

Les soins palliatifs améliorent la qualité de vie des personnes souffrant de maladies incurables, mortelles et chroniques évolutives. Ils englobent tous les traitements médicaux, les soins ainsi que le soutien psychique, social et spirituel aux personnes en fin de vie.

(Définition OFSP)

1. Pourquoi faut-il promouvoir les soins palliatifs en Suisse ?

Aujourd'hui, 10 % seulement des décès survenant chaque année en Suisse sont soudains et inattendus. La majorité des personnes décède après avoir eu recours à des soins devenus plus lourds au fil du temps. Les soins fournis au cours de cette dernière étape de la vie ne sont pas partout de qualité égale. Ainsi, il arrive que des personnes en fin de vie ne soient pas suffisamment soulagées de leurs maux et d'autres souffrances, comme des problèmes physiques ou psychiques. En Suisse, la plupart des personnes décèdent dans des établissements médico-sociaux ou dans des homes alors que bon nombre d'entre elles souhaiteraient finir leurs jours à la maison.

A l'avenir, un nombre croissant de personnes auront besoin de soins accrus dans la dernière phase de leur vie. Cette situation est surtout due à l'augmentation de l'espérance de vie en Suisse et de la fréquence des maladies incurables et chroniques du grand âge. La multimorbidité – le fait d'être atteint de plusieurs maladies en même temps – touche les personnes d'un âge avancé et sera à l'avenir plus fréquent. Elle compliquera les soins de manière significative. Cependant, les patients plus jeunes gravement malades, atteints d'un cancer, de troubles neurologiques ou de maladies chroniques nécessitent également souvent des soins médicaux complets, et ce sur une longue période.

Cette évolution représente un problème, car, parallèlement à cela, le nombre de décès annuels en Suisse augmentera ces prochaines années pour des raisons démographiques. Il est aujourd'hui de 60 000 et, selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), passera à 90 000 d'ici 2050.

Afin de relever ces défis avec succès, des modèles innovateurs en matière de politique sanitaire, comme les soins palliatifs, sont nécessaires.

2. Soins palliatifs en Suisse : la situation actuelle

En 2008, la Confédération et les cantons ont institué le Groupe national de promotion « soins palliatifs ». Sous la direction de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS), près de 80 experts ont, entre janvier et juin 2009, évalué les besoins dans le domaine des soins palliatifs en Suisse et élaboré des mesures. L'évaluation montre que dans les cinq

domaines « soins », « financement », « sensibilisation », « formation » et « recherche », des lacunes existaient. En voici les plus importantes :

- Des offres en matière de soins palliatifs disponibles dans toute la Suisse font défaut ; une planification des soins pour chaque canton ainsi que des définitions et des critères de qualité pour les différentes prestations manquent également.
- Sur le plan du financement, il convient encore de préciser comment financer les prestations de soins palliatifs ne faisant pas partie des prestations obligatoires de la loi sur l'assurance-maladie (LAMal). Pour les prestations de soins palliatifs financées par l'assurance obligatoire des soins (AOS), une autre difficulté se pose : les limites fixées dans la LAMal sont dépassées, ou les conditions de remboursement ne sont pas assez spécifiques car les dépenses liées au soin et au traitement de patients bénéficiant de soins palliatifs sont plus élevées. Des solutions doivent être mises en place avant tout dans le domaine des prestations ne nécessitant pas la présence du patient.
- Dans le domaine de la sensibilisation de la population, on peut donc supposer que la plupart des gens ne savent pas ce que sont les soins palliatifs.
- En ce qui concerne la formation, les points de vue divergent fortement quant aux compétences requises pour l'administration de soins palliatifs. Les bases nécessaires pour intégrer ces soins dans la formation de base de toutes les professions de la santé existent, il est vrai. Toutefois, leur caractère contraignant et leur degré d'application ne sont pas dans le même état d'avancement. Des qualifications spécifiques en matière de formation postgrade en médecine humaine (p. ex., spécialisation, domaines de prédilection, certificats de capacités FMH) font défaut.
- La recherche dans le domaine des soins palliatifs n'est pas encore suffisamment ancrée ; il existe donc un grand nombre de lacunes à ce niveau-là. A l'heure actuelle, les chercheurs ne sont pas en mesure d'apporter des contributions essentielles pour le développement futur des soins palliatifs. Les données importantes servant à élaborer des statistiques ne sont pas recueillies de façon régulière.

3. Soins palliatifs en Suisse : la situation à atteindre

La stratégie comprend trois principes de base qui doivent servir à promouvoir les soins palliatifs en Suisse.

- Des prestations dans le domaine des soins palliatifs doivent être proposées.
- Les soins palliatifs doivent être accessibles à tous.
- La qualité des soins palliatifs doit correspondre à des normes internationales.

4. Objectifs stratégiques pour pallier les lacunes

La stratégie nationale en matière de soins palliatifs montre comment le fossé séparant la situation actuelle et celle à atteindre dans le domaine des soins palliatifs peut être comblé. Ainsi, des objectifs primaires ont été définis dans les domaines « soins », « financement », « sensibilisation », « formation de base, postgrade et continue », « recherche » et « application de la stratégie ».

Objectif principal de la stratégie nationale en matière de soins palliatifs

La Confédération, les cantons et les acteurs principaux intègrent les soins palliatifs dans le domaine de la santé et dans d'autres domaines.

En Suisse, toutes les personnes gravement malades et mourantes bénéficient ainsi de soins palliatifs adaptés à leurs conditions et d'une meilleure qualité de vie.

Six domaines

1. « soins »

Objectif primaire : La Suisse dispose d'offres suffisantes dans le domaine des soins palliatifs sur l'ensemble de son territoire.

2. « financement »

Objectif primaire : Chacun a accès aux prestations relevant des soins palliatifs, indépendamment de son statut social ou de sa situation financière.

3. « sensibilisation »

Objectif primaire : La population vivant en Suisse connaît l'utilité des soins palliatifs ainsi que les offres existant dans ce domaine.

4. « formation de base, postgrade et continue »

Objectif primaire : Les professionnels et les bénévoles exerçant dans le domaine des soins palliatifs disposent des compétences nécessaires et adaptées à leur rôle.

5. « recherche »

Objectif primaire : La recherche dans le domaine des soins palliatifs est renforcée. Elle fournit des résultats de qualité et apporte une aide efficace pour résoudre les questions de société liées à la fin de vie.

6. « application de la stratégie »

Les conditions permettant de mettre en application la stratégie nationale en matière de soins palliatifs sont créées à l'aide d'instruments adéquats.

Edition: Office fédéral de la santé publique et Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé. 23 septembre 2009

Informations complémentaires

Office fédéral de la santé publique, Stefan Spycher, responsable de l'unité de direction Politique de la santé, Tél. 031 322 95 05, media@bag.admin.ch

Informations : www.bag.admin.ch/palliativecare; www.bag.admin.ch/soinspalliatifs